



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze octobre à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 3 octobre 2023

Étaient présents : Denis MADELINE Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Séverine NICOLAS, Jean-Marc CHANDEBOIS, Aurélie MORISEAU, Sandrine LAFORET, Joël HAMELIN, Marie-Laure BLIN, Virginie LEGENDRE,

Étaient absent :
Sandrine TESSIER a donné pouvoir à Aurélie MORISEAU
Roseline BAILLARD « « « Philippe BLUTEL
Jean Yves MORAUX « « « Joël HAMELIN
Eric CERDAN

Jean-Marc CHANDEBOIS est proposé comme secrétaire de séance

Nomination VOTEE à l'unanimité.

1. Compte rendu de la réunion du 14 juin 2023

- 1 Jeux place Ronel ; allée Louise Brouard **En fonction, à l'ordre du jour**
- 2 Convention Ste Céronne salle des associations. **Accepté en conseil de Sainte Céronne, convention à signer**
- 3 Renégociation prêt Dexia Flobail **Opérationnel au 1^{er} novembre**
- 4 Abandon d'une servitude. **Accord passé à l'office notarial**
- 5 Conteneurs ; convention SMIRTOM, CdC **Pas de décision (solutions concurrentes ?)**
- 6 Parvis d'église, rénovation centre bourg. **Passée, météo défavorable. Pas d'échos sur la commune**

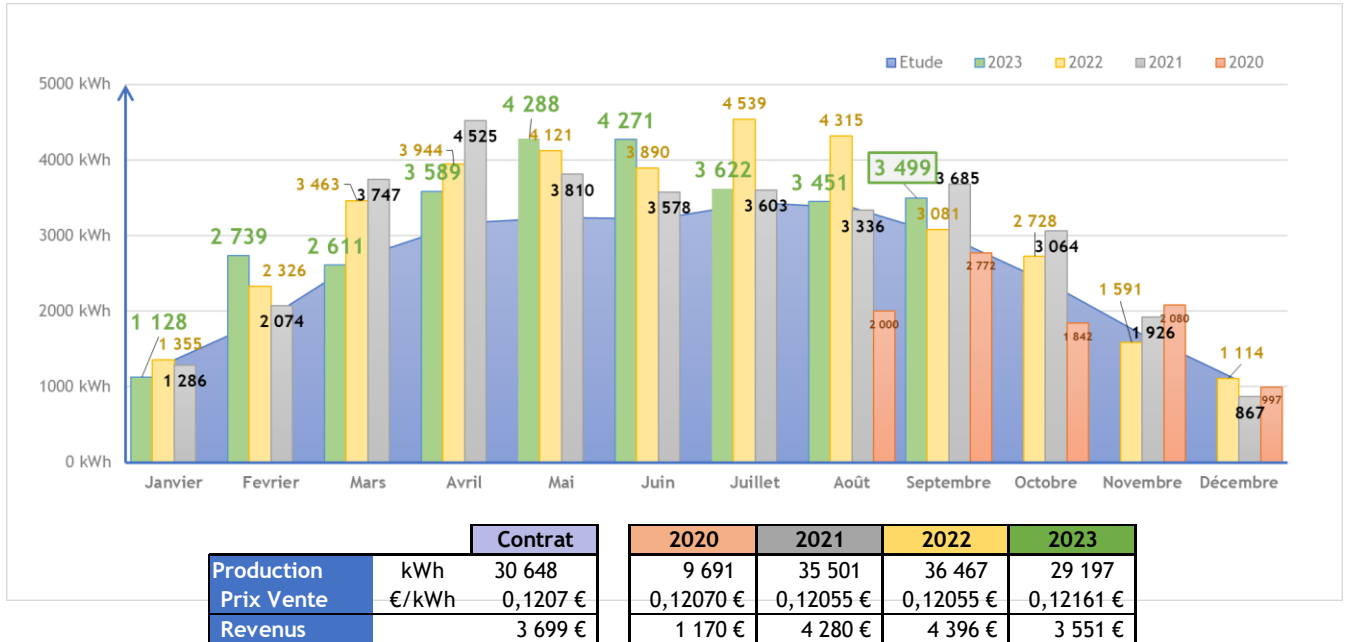
2. Faits marquants

Etat civil	<ul style="list-style-type: none">• Naissance Lina PROUST La Guimandière 16 septembre• Mariages Odile LEONARD & Stephane GADEYNE La Fontenelle 2 septembre Pauline GESLIN & Brayan LEVOYER La Minotière 9 septembre• Décès
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none">• Permis de construire Perche Agri TP Le Chêne Hangar agricole (640 m²) & panneaux voltaïques (100 kW)• Déclarations de travaux Sophie FEUILLADE 6 Ratel Ouvertures, huisseries, démolition garage
Divers	<ul style="list-style-type: none">• Elections sénatoriales• Cérémonie 11 novembre• Accident aire tri bourg• Conseil délocalisé janvier 2024• Charpente salle des fêtes• Nettoyage eglise



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
11 octobre 2023**

3. Photovoltaïque



4. Compte rendu réunion communauté de communes du 28 septembre

Monsieur le Maire informe des décisions prises en communauté de commune le 28 septembre.

- Création d'une taxe GEMAPI (gestion des Milieux Aquatique et Protection Incendies). Cette taxe sera appliquée comme une colonne supplémentaire sur la taxe foncière. Jusqu'à présent, la compétence exercée par la CdC se faisait sur le budget principal. Les besoins financiers liés au coût de l'énergie ont nécessité d'appliquer en 2024 cette taxe de 0,37% de la taxe foncière
- Besoins d'économies pour boucler le budget 2023 et sécuriser 2024 et décision de fermeture de la piscine (décembre à mars) et le carré du Perche (décembre à février)

5. Bilan projet signalétique

Avec la réalisation début septembre des avenants validés a la dernière réunion (voir compte rendu), le projet signalétique (phase « positions ») peut être considéré comme clos.

Le bilan financier est le suivant :

Synthèse financière projet Signalétique position									
date	Objet	Ref.	Commande			Réf	Facture		
			HT	TVA	TTC		HT	TVA	TTC
15/02/23	Voies	40230146	19 044,00 €	3 808,80 €	22 852,80 €				
15/02/23	Lieux dits	40230141	10 947,75 €	2 189,55 €	13 137,30 €	234009106	32 000,00 €	6 400,00 €	38 400,00 €
24/02/23	Numéros	40230145	2 854,20 €	570,84 €	3 425,04 €				
17/07/23	Avenant	40231658	1 851,50 €	370,30 €	2 221,80 €	234009107	1 883,45 €	376,69 €	2 260,14 €
	TOTAL		34 697,45 €	6 939,49 €	41 636,94 €		33 883,45 €	6 776,69 €	40 660,14 €
						Budget 2023	Budgeté		40 000,00 €
							Ecart		-660,14 €
									-1,7%

Il restera à mettre en œuvre les phases signalétique « directionnelle » et « de police » dans les prochains exercices



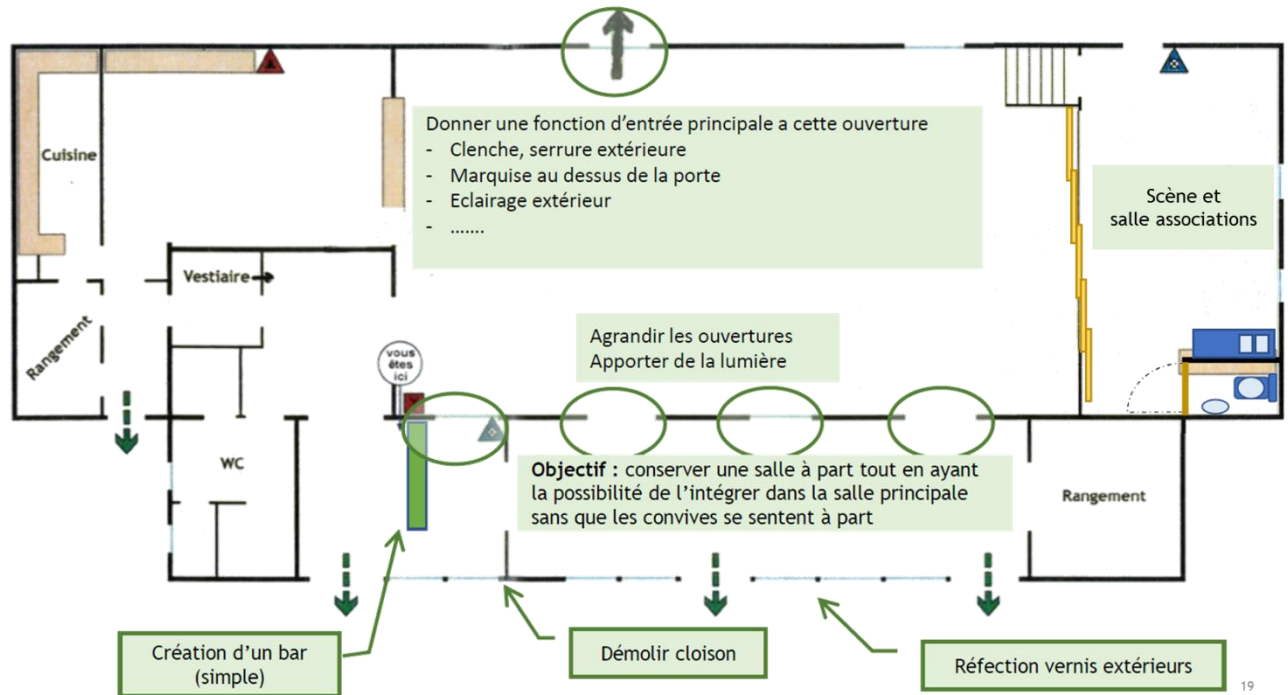
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 octobre 2023

6. Rénovation de la salle communale

Monsieur le Maire rappelle au conseil que celui-ci a décidé de lancer le projet de rénovation de la salle communale en 2 phases sur les exercices budgétaires de 2023 et 2024.

Pour 2023 et les travaux sont en cours il s'agit de désamianter la toiture, la refaire et isoler la salle.

Pour 2024 il s'agit de refaire l'intérieur selon le plan décidé en conseil



Guillaume CHANTEPIE suggère de ne pas casser la cloison entre la véranda et le hall d'accueil. Ceci pour éviter les courants d'air qui pourraient être désagréable

Monsieur le Maire présente les aspects financiers du projet :

Phase 2

lot	composants
Maçonnerie	Maçonnerie, raccords carrelage, plâtrerie (cloison placo véranda)
Salle associations/scène	Toilette, kitchenette Electricité, cloisonnement, eaux usées ...
Menuiseries	1 porte ; 4 fenêtres, Portes galandage véranda ; rideau de scène
Peintures	Salle des fêtes, véranda, hall d'accueil
Plafonds	Dalles faux plafond
Electricité, chauffage	Pose, dépose panneaux leds, éclairage scène, 9 radiateurs
Banque d'accueil	
Marquise	2 pans



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
11 octobre 2023

Budget	Lot	devis	subventions	montant	Conditions
2023	Désamiantage	20 960 €	DETR 2022	39 661 €	30 % (132 205 €)
	Couverture	40 487 €	Fds CdC 2022	28 899 €	20 % (144 495 €)
	VMC	2 112 €	Fonds Vert 2023	40 008 €	35 % (114 310 €)
2024	Amenag int.	116 356 €	Récup. TVA	35 983 €	
Total HT		179 915 €	Fonds propres 2023/2024	71 347 €	33 % (20% mini)
Total TTC		215 898 €	Total	215 898 €	

Monsieur le Maire signale au conseil que si au niveau facturation nous pouvons identifier ce qui ressort du budget 2023 et ce qui ressort du budget 2024, cela est beaucoup plus difficile sur les financements. Une demande d'acompte sur la DETR et le fond vert sera faite mais il est probable que le versement n'aura lieu que début d'année 2024. Notre trésorerie nous permet ce décalage mais cela entraînera une conséquence défavorable sur le résultat 2023. Par conséquent, Celui de 2024 n'en sera que meilleur.

Avoir 66 % de soutien pour ce projet est plutôt un bon résultat dans la période actuelle

Si le conseil décide de lancer la phase 2, un groupe de travail doit être créé pour définir avec les prestataires les points esthétiques (couleur, aspect, menuiseries, aménagements intérieurs etc)

Le conseil à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer la phase 2 de la rénovation de la salle communale polyvalente.
- **DECIDE** que la cloison séparant le hall d'accueil de la véranda sera conservée
- **DECIDE** qu'un groupe de travail « esthétique » est créé et nommé comme membres
 - o Marie Laure BLIN
 - o Virginie LEGENDRE
 - o Aurelie MORISEAU
 - o Séverine NICOLAS
 - o Sandrine LAFORET
 - o Guillaume CHANTEPIE

7. Mise en place d'un distributeur de pizzas.



Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité par la société « Just Queen » pour la mise en place d'un distributeur de pizzas.

La société Just Queen cherche à s'implanter en Normandie à partir d'une base (Laboratoire) qui serait situé à Argentan. Just Queen démarche donc les communes pour un réseau de plusieurs distributeurs (nombre inconnus)

Just Queen possède déjà, en France, un parc de plus de 700 distributeurs.

Le seul engagement de la commune est la location d'une surface de 5 m². Le prestataire s'assurant de l'ensemble des démarches réglementaires et techniques (autorisations, raccordement électrique) Un loyer mensuel autour de 100 € est évoqué.



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
11 octobre 2023**

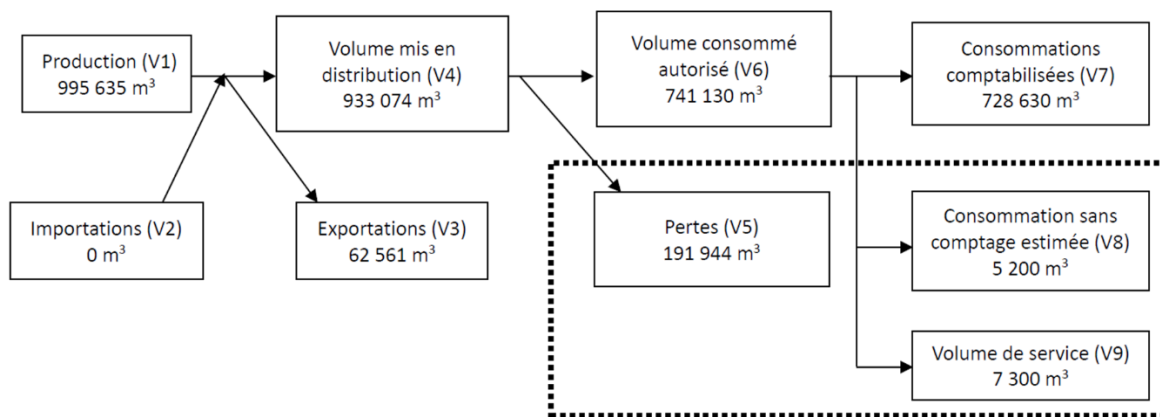
Monsieur le Maire n'a pas montré d'opposition au projet. Il a juste souligné que l'installation pouvait comporter un droit d'exclusivité sur l'installation de distributeur de même type mais en aucun cas sur la venue de marchands ambulants (« food trucks ») ou l'implantation de commerce à proximité

Le conseil à l'unanimité :

- **DIT** que le conseil a un avis positif quant a la lise ne place d'un distributeur de Pizza
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de prolonger les contacts avec la société Just Queen
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de présenter dès qu'il est prêt le projet de bail dans un prochain conseil

8. Présentation du rapport d'activités 2022 du SIAEP (eau potable)

Monsieur le Maire présente le rapport 2022 du SIAEP et en particulier 2 tableaux



Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,80	41,21	1%
Part proportionnelle	78,35	79,13	1%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	119,15	120,34	1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	39,32	42,65	8,5%
Part proportionnelle	114,96	124,80	8,6%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	154,28	167,45	8,5%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	3,00	5,40	80%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	___%
Autre :	0,00	0,00	___%
TVA	17,18	18,11	5,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	56,18	59,51	5,9%
Total	329,61	347,30	5,4%
Prix TTC au m³	2,75	2,89	5,1%

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 21h00. Le prochain conseil se réunira le mercredi 15 novembre 2023 à 19h30.